



AVIS DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que :

1. La liste électorale de la ville de Sainte-Adèle a été déposée au bureau de la Ville le 3 octobre 2017. **Elle fera maintenant l'objet d'une révision.**
2. Les conditions requises pour être inscrit sur la liste électorale et avoir le droit de vote, vous devez remplir au 1^{er} septembre 2017, toutes les conditions suivantes :
 - Être de citoyenneté canadienne ;
 - Ne pas être sous curatelle ;
 - Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse ;
 - En plus d'avoir 18 ans au 5 novembre 2017 ;

ET remplir une des deux conditions suivantes :

- Être domicilié sur le territoire de la ville et, depuis au moins 6 mois, au Québec ;
Ou
- depuis au moins 12 mois, soit :
 - **Propriétaire unique d'un immeuble** sur le territoire de la ville, à la condition de ne pas être domicilié sur le territoire de la ville et d'avoir transmis à la ville une demande d'inscription sur la liste électorale ;
 - **Occupant unique d'un établissement d'entreprise** sur le territoire de la ville, à la condition de ne pas être propriétaire d'un immeuble ailleurs sur le territoire de la ville, de ne pas être domicilié sur le territoire de la ville et d'avoir transmis à la ville une demande d'inscription sur la liste électorale ;
 - **Copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupante d'un établissement d'entreprise** sur le territoire de la ville, à la condition d'avoir été désignée au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont électeurs de la ville le 1^{er} septembre 2017.
Ne peut être désigné le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise. Ne peut être désigné le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble, d'occupant d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis d'un immeuble.

3. Dans le cas d'une demande d'inscription concernant une personne domiciliée sur le territoire de la ville, la personne qui fait la demande doit indiquer l'adresse précédente du domicile de la personne dont l'inscription est demandée et doit présenter deux documents dont l'un mentionne le nom et la date de naissance et l'autre, le nom et l'adresse du domicile de la personne dont l'inscription est demandée.
4. La liste électorale peut être consultée et les demandes d'inscription (électeurs domiciliés uniquement), de radiation ou de correction peuvent être présentées devant la Commission de révision à l'endroit et aux jours suivants :

Salle du conseil municipal Hôtel de ville de Sainte-Adèle Entrée par le 1386, rue Dumouchel Sainte-Adèle (Québec)	Jeudi 19 octobre 2017 : 14 h 30 à 17 h 30
	Jeudi 19 octobre 2017 : 19 h à 22 h
	Samedi 21 octobre 2017 : 10 h à 13 h

Pour plus d'information, composez le numéro de téléphone (450) 229-2070.

Fait à Sainte-Adèle, le 11 octobre 2017

Me Simon Filiatreault
Président d'élection